



TESTS SALIVAIRES

publié le 07/06/2021

A l'attention des représentants légaux ayant demandé les tests salivaires,

Votre enfant a reçu ce jour le kit d'auto-test salivaire ; il doit le retourner à la vie scolaire demain (mardi 8 juin).

Quelques informations concernant l'identification du matériel :

* tout d'abord le flacon : une étiquette à code barre avec la mention CORO1 (2ème ligne) doit être collé sur celui-ci.

* l'enveloppe verte, l'enveloppe blanche et la fiche de prélèvement salivaire doivent être étiquetées avec une étiquette nominative - COVID 19 (3ème ligne, sans code barre).

En ce qui concerne les résultats, le coupon "carte de retrait" doit être conservé par vos soins avec l'étiquette

P-000 (suivi de 9 chiffres).

Comptant sur votre compréhension.